



Commission économique pour l'Afrique
Bureau pour l'Afrique du Nord

Comité intergouvernemental d'experts (CIE)
Trente-troisième réunion

Tunis, 30 octobre -02 novembre 2018

Emploi des jeunes et développement durable en Afrique du Nord

Table des matières

Introduction	2
PREMIERE PARTIE : Chômage des jeunes, éducation et développement	3
1. Éducation, chômage et développement durable	3
2. La question du genre	3
DEUXIÈME PARTIE : Études de cas par pays	6
1. Algérie	6
1.1. Politiques jeunesse.....	6
1.2. Politiques de l'emploi.....	6
2. Égypte	7
2.1 Politiques jeunesse	7
2.2 Politiques de l'emploi	7
3. Libye	8
3.1 Politiques jeunesse.....	8
3.2 Politiques de l'emploi.....	8
4. Mauritanie	9
4.1 Politiques jeunesse	9
4.2 Politiques de l'emploi.....	9
5. Maroc	10
5.1 Politiques jeunesse	10
5.2 Politiques de l'emploi.....	10
6. Soudan	11
6.1 Politiques jeunesse	11
6.2 Politiques de l'emploi.....	11
7. Tunisie	12
7.1 Politiques jeunesse	12
7.2 Politiques de l'emploi.....	12
TROISIÈME PARTIE : Conclusion et recommandations générales	13
Bibliographie	17

Introduction

Ce rapport sur l'emploi des jeunes et le développement durable répertorie et énumère les meilleures pratiques, les enseignements tirés de l'histoire et un programme pour l'avenir. L'accent est mis sur une analyse comparative des pays d'Afrique du Nord, qui partagent l'expérience d'importants problèmes de chômage des jeunes et de l'insaisissabilité du développement durable.

Les jeunes sans emploi et sous-employés peuvent devenir rétifs, déçus et frustrés. Leur frustration pourrait être explosive, comme en témoignent la Tunisie, l'Égypte et d'autres pays où ils ont déclenché des soulèvements contre des gouvernements perçus comme indifférents et insensibles à leurs besoins économiques et sociaux. Le défi n'est pas seulement d'offrir des possibilités d'emploi, mais aussi d'offrir des emplois décents et de réduire la grande précarité que connaissent les travailleurs sous-employés et surexploités qui perçoivent des salaires bas et qui ne voient aucune possibilité de satisfaire leurs besoins par un emploi rémunérateur.

Le rapport analyse sept études de cas couvrant les pays d'Afrique du Nord et formule des recommandations stratégiques visant à promouvoir l'emploi des jeunes dans la perspective du développement durable.

PREMIÈRE PARTIE

Chômage des jeunes, éducation et développement

1. Éducation, chômage et développement durable

On observe un lien entre l'éducation et l'emploi, ainsi qu'entre les opportunités d'emploi rémunéré et les problèmes sociaux. Le manque d'opportunités d'emploi incitera les jeunes à adopter des comportements perturbateurs comme la consommation de drogues, les troubles sociaux, la violence et d'autres activités criminelles. Il est donc de la plus haute importance de fournir aux jeunes les compétences et l'éducation appropriées pour faire reculer leur chômage. L'éducation est le principal domaine dans lequel des améliorations sont nécessaires, non seulement dans l'enseignement primaire, mais aussi dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, 2010).

Le chômage a flambé après les soulèvements de 2011 pour atteindre 14,7% en Tunisie et 12,1% en Egypte. Même au Maroc, le taux de chômage de 2016 se situe à un peu moins de 10%. Il existe également d'importantes variations selon le sexe et les générations, le chômage étant le plus élevé chez les jeunes (15-24 ans) et chez les femmes, l'Égypte affichant le chiffre choquant de 57% de chômage chez les femmes.

L'économie informelle domine les marchés du travail en Égypte, en Mauritanie, au Soudan, au Maroc, en Algérie et en Tunisie. Même dans l'économie formelle, les lois ou les droits du travail sont faibles, ce qui favorise un niveau d'informalité plus élevé.

À partir des années 60, le Maroc et la Tunisie ont élaboré des programmes visant à réduire les taux de croissance démographique, essentiels à la modernisation et au développement économique, notamment pour répondre aux besoins fondamentaux de la population en matière de santé, d'éducation et de travail. La planification des naissances a été adoptée et la croissance démographique réduite. Cela dit, la nature du changement générationnel de la croissance démographique n'a pas d'effet positif sur le chômage des jeunes. Alors que le pourcentage des 0-14 ans diminue, celui des personnes en âge de travailler (15-64 ans) devrait augmenter à l'avenir. Le fait que le niveau d'instruction n'entraîne pas d'augmentation des niveaux d'emploi est également révélateur d'un décalage important entre l'offre et la demande de travail.

Les questions pertinentes comprennent l'employabilité des jeunes par la formation professionnelle et l'instruction, l'égalité des chances pour les hommes et les femmes, l'entrepreneuriat/le travail indépendant et la création d'emplois. Lors de la réunion de janvier 2004 sur les jeunes et l'emploi dans les pays arabes post-conflit, il est apparu clairement que tous les gouvernements sont confrontés à des défis de taille dans la conception de leurs stratégies en faveur de l'emploi des jeunes. Certains pays comme l'Algérie élaborent des initiatives qui ciblent toutes les catégories de chômeurs. La stratégie de l'Égypte est axée sur le renforcement des programmes de formation professionnelle du fait de l'inadéquation des programmes gouvernementaux pour l'emploi des jeunes (UN DESA, 2004).

La qualité et les matières enseignées aux jeunes sont encore axées sur les qualifications requises dans le secteur public, mais désormais sans opportunités d'emploi dans ce secteur, aujourd'hui surchargé et saturé.

Il convient d'examiner sérieusement les implications des défis auxquels sont confrontés les jeunes Africains et la manière dont ils sont structurellement liés au marché du travail et à l'éducation formelle. Il est nécessaire de mieux aligner l'élaboration des politiques du système éducatif africain sur les politiques actives du marché du travail qui peuvent être mises en œuvre pour faciliter la transition entre l'école et le travail, et pour faire en sorte que les jeunes ne soient pas déconnectés du marché du travail pendant de longues périodes (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, 2005).

2. La question du genre

On reconnaît de plus en plus l'existence d'une discrimination fondée sur le genre dans le domaine de l'emploi, qui touche les salaires, les conditions de travail, les avantages sociaux et la mobilité ascendante sur le lieu de travail. Dans les zones rurales, les femmes sont surtout actives dans l'agriculture

et la production alimentaire, alors que le travail dans le secteur formel ne leur offre que des opportunités très limitées. Dans les zones urbaines, la plupart des femmes travaillent à leur propre compte sont des travailleuses indépendantes comme coiffeuses, couturières ou petites commerçantes. Ceci est dû aux contraintes structurelles et culturelles qui les empêchent de participer efficacement aux activités économiques. Il s'agit notamment du droit coutumier qui empêche les femmes de travailler aux préjugés sexistes dans les ressources de développement comme l'éducation et la formation.

Les disparités entre les hommes et les femmes exacerbent le chômage des jeunes en Afrique et sont devenues un sujet de préoccupation croissant pour les gouvernements africains. Il est désormais clair qu'avec de telles contraintes pour les femmes, le chômage est devenu un problème de genre qui doit être traité comme tel (Okojie, 2003). Bien que l'on se rende compte que l'éducation des femmes donne de meilleurs résultats, y compris une augmentation de l'emploi (Badawi & Harders, octobre 2017), des défis considérables sont à relever car les statistiques font encore apparaître des disparités significatives dans l'accès des femmes à des emplois décents et des perspectives de carrière dans le système économique formel. D'importants écarts existent entre les sexes et les générations dans les taux de chômage des pays du sud de la Méditerranée, où :

Le taux de chômage des femmes et des jeunes âgés de 15 à 24 ans est supérieur à la moyenne nationale, atteignant même le chiffre effarant de 57 % pour les femmes en Égypte en 2015, l'un des taux les plus élevés au monde (Badawi & Harders, octobre 2017).

Un aspect important et grave du chômage et des programmes destinés à en atténuer les effets concerne le genre et la façon dont il est intimement lié aux moyens de subsistance et aux choix de carrière, et comment il modifie la manière dont le chômage est ressenti par les femmes. Cette question est rarement abordée dans les discussions récentes et plus anciennes sur le chômage. Au mieux, les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées sont mentionnées dans une petite section avec quelques recommandations pour remédier à cet aspect du chômage. Ceci étant, le chômage est un problème lié au genre qui affectera le développement national et régional sur le continent africain. Les contraintes structurelles et sociales empêchent les femmes d'accéder aux mêmes opportunités que leurs homologues masculins. Des programmes et des politiques doivent être conçus pour éliminer ces obstacles. Le fait de les souligner et de reconnaître leur existence est une chose, mais il faut déployer des efforts pour concevoir des programmes et des politiques de promotion de l'emploi qui aideront les femmes de la manière dont elles en ont besoin (Okojie, 2003).

Le chômage des jeunes en Afrique du Nord ne pourra être combattu efficacement que si l'on identifie et comprend les causes de l'inégalité entre les sexes dans l'emploi des jeunes en Afrique. L'inégalité entre les sexes sur le marché du travail est une question qui mérite notre attention, non pas seulement parce que l'égalité des sexes dans le domaine de l'emploi est « essentielle dans la lutte contre la pauvreté », mais aussi parce qu'accorder des opportunités égales à chacun constitue un droit humain fondamental. (Anyanwu, *Analysis of gender equality in youth employment in Africa*, 2016).

L'Indice mondial de l'écart entre les sexes classe les performances des pays en termes de lutte contre les disparités entre les hommes et les femmes dans les domaines de la santé, l'éducation, l'économie et la politique. Le Soudan, par exemple, ne fait pas partie des 144 pays de l'indice (Forum économique mondial, 2016). Selon les estimations de la Banque mondiale, la participation des femmes à la population active au Soudan est passée de 27% en 1990 à 24% en 2016 (Banque mondiale).

Le Maroc, par exemple, a fait des progrès dans la promotion de l'égalité et la reconnaissance des droits des femmes. En 2004, la loi sur la Moudawana (Code de la famille), qui régleme le droit de la famille, a été modifiée. Cette réforme a défini des normes et des devoirs au sein de la famille et a contribué à rééquilibrer les relations familiales. Le Code de la nationalité a également été réformé en faveur des femmes et, en 2008, le Maroc a levé les réserves qu'il avait émises à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

L'Algérie, par exemple, s'est prononcée en faveur du principe "à travail égal, salaire égal". L'État algérien a élaboré une stratégie d'insertion socio-économique des femmes dans la société en mettant en place un plan d'action devant être mis en œuvre par le Ministère de la solidarité nationale, de la famille

et de la condition de la femme¹. Deux agences ont été créées à cet effet : l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM), dont la mission est de lutter contre le chômage et la précarité en milieu urbain et rural, en mettant tout particulièrement l'accent sur les femmes, et l'Agence de développement social (ADS), qui finance et réalise des programmes sociaux destinés aux catégories sociales en situation précaire. En 2015, le Parlement a examiné un projet de loi visant à amender le Code pénal pour durcir les sanctions en cas de violence et de discrimination dont les femmes sont victimes au sein de leur foyer et sur le lieu de travail. Depuis 2012, grâce aux quotas liés au nombre de femmes dans les assemblées élues, plus de 30% des députés parlementaires sont des femmes.

En Tunisie, par exemple, des améliorations majeures ont été apportées au code du travail, qui a renforcé la place de la femme tunisienne au sein de la société. Dans le domaine de l'éducation également, le nombre de filles inscrites à l'école a fortement augmenté depuis lors. Mais malgré tous ces faits, la participation des femmes dans la sphère économique reste faible. La Tunisie a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 1985, avec toutefois des réserves sur certains articles qui incluent leur droit de choisir leur propre domicile, les autres ayant trait au mariage et au divorce. Toutes ces réserves ont été levées en 2014.

¹ République Algérienne Démocratique et Populaire. Rapport sur le logement pour la conférence sur le logement. Habitat III, juillet 2014.

DEUXIÈME PARTIE

Études de cas par pays

1. Algérie

1.1. Politiques jeunesse

L'Algérie dispose de diverses réglementations et programmes qui ciblent les jeunes. La Constitution de la République algérienne démocratique et populaire dispose du droit à l'éducation universelle et gratuite pour tous jusqu'à l'âge de 16 ans (article 53).

Le Ministère de la jeunesse et des sports a des antennes dans chaque province qui sont responsables des centres locaux de jeunesse, des foyers, des salles municipales et des installations sportives. C'est la principale agence gouvernementale pour les questions de jeunesse, bien que d'autres acteurs gouvernementaux soient également impliqués dans la mise en œuvre des programmes de coopération jeunesse : le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, le Ministère de la Culture, etc.

S'agissant l'emploi des jeunes, le gouvernement a relancé sa stratégie volontariste avec deux programmes supplémentaires :

1. Le premier, sous la tutelle du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, a été nommé « Plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage », qui prévoit dans son 11^{ème} objectif de « renforcer la promotion de l'emploi des jeunes et améliorer le taux actuel de recrutement, qui est de 12%, pour atteindre 33% »
2. Le ministère de la Solidarité nationale a mis en place la même année (2008) un nouveau programme d'insertion des jeunes diplômés destinés aux jeunes de 19 à 35 ans qui ne perçoivent aucun revenu mais qui sont soit titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur soit d'un diplôme de technicien supérieur hautement qualifié.

1.2 Politiques de l'emploi

Dans le cadre des efforts déployés par l'État pour diversifier l'économie nationale et renforcer l'orientation vers un développement plus inclusif et équitable, le gouvernement algérien a adopté en 2008 le Plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, qui place l'emploi au cœur des politiques économique et sociale. Sept objectifs principaux ont ensuite été fixés :²

- La lutte contre le chômage par une approche économique ;
- L'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre nationale ;
- La promotion de l'esprit d'entreprise ;
- L'adaptation des filières et des profils de formation aux besoins du marché du travail ;
- L'amélioration et la consolidation de l'intermédiation sur le marché du travail ;
- Le soutien aux investissements créateurs d'emplois ;
- La modernisation des mécanismes de suivi, de contrôle et d'évaluation ;

La Commission nationale pour la promotion de l'emploi

Cette Commission a été créée en 2010 pour assurer un système d'information et d'analyse du marché du travail, l'adéquation entre les formations et les emplois disponibles et l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

² Plan d'action pour la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage.

Pour ce faire, la Commission encourage le développement de partenariats entre l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ)³, le Fonds national d'assurance et la promotion de l'emploi salarié par l'Agence nationale de l'emploi. Cette dernière intervient par le renforcement des compétences des demandeurs d'emploi, des incitations fiscales et budgétaires pour les employeurs qui recrutent des demandeurs d'emploi et un soutien accru aux employeurs par des contrats de travail aidés.

Le dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle⁴ :

Les employeurs assument 60% du coût de la formation des demandeurs d'emploi pour les préparer à l'emploi. S'ils recrutent dans le cadre du contrat de travail aidé, ils bénéficient d'une contribution de l'État sur le salaire de l'employé potentiel qui dépend de son niveau d'instruction et de son expérience. Les microentreprises créées dans le cadre de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes et de la Caisse nationale d'assurance-chômage peuvent recruter deux premiers demandeurs d'emploi dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle⁵. Pour atteindre ces objectifs, la Commission se réunit une fois tous les six mois pour élaborer un rapport périodique sur la situation du marché du travail et discuter de propositions et d'idées visant à faire reculer le chômage.

L'Agence nationale de gestion du microcrédit⁶ s'appuie sur un nouveau cadre juridique dont l'objectif est de lutter contre le chômage et la précarité en milieu urbain et rural en favorisant le travail indépendant, notamment des femmes, et la stabilisation des populations rurales dans leurs régions d'origine.

Le risque de chômage, en particulier des générations plus jeunes, et la qualité inhérente de l'emploi, confrontent encore l'Algérie à certains défis auxquels le pays devra faire face au cours des années à venir.

2. Égypte

2.1 Politiques jeunesse

Le ministère de la Jeunesse est responsable du développement de l'enfance et de la jeunesse en Égypte. Ses objectifs stratégiques pour 2013-2017 comprennent le renforcement de la participation politique des jeunes, la sensibilisation culturelle et le développement de la formation et de la recherche sur la jeunesse. Selon *l'Egypt Independent* (El-Hennawy, 2012), le ministère était un nouveau département au sein du premier cabinet après les soulèvements de 2011, mais il semble avoir repris le rôle du précédent Conseil national de la jeunesse (NCY), qui était le principal organisme gouvernemental chargé des programmes dans le domaine de la jeunesse tel que décrit dans le rapport Euromed 2010 (Youthpolicy.org, 2014).

2.2 Politiques de l'emploi

En Égypte, quatre initiatives politiques méritent d'être mentionnées :

1. **Le Plan d'action national pour l'emploi des jeunes** a été élaboré dans le cadre d'un vaste processus de consultation lancé en mai 2009. L'Organisation internationale du Travail (OIT), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et les Nations Unies ont soutenu le Ministère de la main-d'œuvre dans le processus qui a abouti au Plan national pour l'emploi des jeunes 2010-2015. Ce plan visait à créer des emplois plus décents et plus productifs, à préparer les jeunes au marché du travail et à synchroniser l'offre et la demande de travail.
2. **L'Observatoire égyptien de l'éducation, de la formation et de l'emploi** a été créé entre 2006 et 2010 grâce à un financement de la Fondation européenne pour la formation (ETF), sous les auspices du Centre d'information et d'aide à la décision (IDSC), et rattaché au cabinet du Premier ministre. Il a réalisé des analyses du marché du travail et des activités de renforcement des capacités et élaboré un concept d'observatoire du marché du travail.

³ ANSEJ – Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes.

⁴5 Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP).

⁵19 Agence Nationale de l'Emploi.

⁶20 ANGEM: Agence Nationale de gestion du micro-crédit.

3. **Le Forum égyptien pour la promotion de l'emploi des jeunes** a été soutenu par l'OIT et GIZ et financé par l'Australie, le Canada et l'Allemagne, en 2014. Egypt-YEP est une initiative de partenariat public-privé de haut niveau qui a rassemblé des décideurs politiques nationaux, des acteurs privés, des syndicats, des organisations de la société civile, des experts et des jeunes qui s'efforcent de prendre des mesures collectives pour relever les défis du marché du travail auxquels font face les jeunes en Egypte.
4. **Le programme Amélioration de la main-d'œuvre et perfectionnement des compétences** est une collaboration de trois ans, qui a débuté en 2016, entre le gouvernement égyptien, le secteur privé et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) sur un projet d'enseignement et de formation professionnels. Cette initiative de 22,1 millions de dollars US est destinée à réformer le système d'enseignement secondaire technique (par l'élaboration de programmes et la formation d'enseignants) et à développer les compétences des jeunes pour répondre aux besoins du marché du travail.

Les institutions du marché du travail sont importantes pour élaborer des solutions viables au chômage des jeunes. L'Égypte dispose de plusieurs institutions du marché du travail chargées de planifier et de coordonner les initiatives de promotion de l'emploi, notamment :

- A- *Le Ministère de la main-d'œuvre*, qui est chargé de faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande en main-d'œuvre, de contribuer à accroître son employabilité et de suivre la demande du marché du travail. Il gère ses propres centres de formation, qui se concentrent principalement sur la formation des jeunes en décrochage scolaire et des travailleurs licenciés. Le Ministère de la main-d'œuvre gère un programme d'information sur l'emploi, qui établit des statistiques sur le marché du travail et publie le bulletin mensuel des offres d'emploi.
- B- *Le Conseil supérieur de développement des ressources humaines*, qui est chargé de coordonner les politiques de formation de l'ensemble des ministères. Il est dirigé par le Ministre de la main-d'œuvre et comprend des représentants de haut niveau de tous les autres ministères concernés.
- C- *Le Centre d'information et d'aide à la décision (IDSC)*, qui a élaboré le Programme national pour l'emploi des jeunes.

L'Égypte a ratifié la Convention 131 de l'OIT sur la fixation du salaire minimum, qui régleme le salaire minimum, ce qui montre qu'elle prend ses obligations au sérieux.

3. Libye

3.1 Politiques jeunesse

Après les soulèvements de 2011, le Conseil national de transition a publié une déclaration constitutionnelle. Les jeunes sont mentionnés à l'article 5, qui dispose que « l'État doit prendre soin des enfants, des jeunes et des personnes handicapées ».

Les Libyens font confiance au secteur public ; sous le contrôle de l'État, la réglementation de la main-d'œuvre prévoyait des garanties de sécurité d'emploi, des programmes de sécurité sociale et des salaires relativement élevés dans le secteur public avec des prestations non salariales généreuses. La progression de l'emploi dans le secteur public est devenu un facteur clé dans la segmentation des marchés du travail, avec une structure de l'emploi biaisée en faveur des diplômés plus instruits et des femmes. L'aménagement du temps de travail leur est également favorable comparé aux heures de travail beaucoup plus longues dans le secteur privé et au plus faible nombre d'heures de travail dans le secteur public.

3.2 Politiques de l'emploi

L'intérêt manifesté par les citoyens à travailler dans le secteur public a affecté l'éducation. La volonté de travailler dans ce secteur influence directement les choix éducatifs et le gouvernement a encouragé l'investissement dans les types de capital humain qui répondent aux besoins des administrations publiques. Les jeunes cherchent à obtenir des diplômes et des certificats d'études supérieures pour augmenter leurs chances d'obtenir ce type d'emploi, parfois en accordant moins d'attention à la qualité de l'éducation qu'à un diplôme sur papier qui leur permet d'accéder à la fonction

publique. Quant au secteur privé, il se compose d'un petit nombre d'entreprises formelles privées et étrangères, et d'un plus grand nombre de petites et microentreprises essentiellement informelles. Malgré les niveaux d'alphabétisation et taux de scolarisation élevés, les hommes d'affaires libyens évoquent souvent le décalage entre les compétences requises sur le marché du travail et celles que les jeunes acquièrent dans le système éducatif.

Le secteur informel domine les activités du marché du travail, ce qui représente un défi à relever en l'absence de réglementation. De nombreuses législations du travail du pays ont découragé la création d'emplois dans le secteur formel en raison des exigences relatives au salaire minimum, au temps de travail et à la réglementation sur le travail de nuit. Des partenariats public-privé émergent déjà au niveau local et se sont maintenus même pendant le conflit actuel. À Tripoli, par exemple, le conseil municipal local et une organisation non gouvernementale ont ouvert un centre d'emploi en 2014, qui a commencé à placer des jeunes dans des entreprises et a mobilisé fin 2015 un forum d'investisseurs pour soutenir les jeunes entrepreneurs⁷.

4. Mauritanie

4.1 Politiques jeunesse

La politique nationale mauritanienne de la jeunesse (2004) définit les jeunes comme la population âgée de 12 à 30 ans. Les priorités stratégiques définies dans la politique de la jeunesse de 2004 comprennent l'élaboration d'un cadre juridique pour le secteur de la jeunesse, le renforcement des capacités des structures administratives, la promotion de l'emploi et de l'intégration socioéconomique des jeunes, la promotion des activités culturelles, récréatives et de loisirs, et la défense et la protection des jeunes et des adolescents.

La Mauritanie nourrit de nobles aspirations pour répondre aux besoins de sa jeunesse. Le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports dispose d'une Direction du développement des jeunes, chargée de se concentrer sur la jeunesse et de « concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques nationales » en faveur des jeunes. Elle dispose de bureaux régionaux dans toute la Mauritanie et est chargée de soutenir « la participation des jeunes, la coopération internationale, l'engagement civique, l'inclusion économique, les activités pour les jeunes, le renforcement des capacités et le réseautage avec des organisations et associations de jeunes ». Un Conseiller technique pour la jeunesse relève du ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports. Les domaines d'action prioritaires sont « la participation des jeunes, l'inclusion sociale, l'entrepreneuriat, la santé reproductive, la paix et la démocratie ».

4.2 Politiques de l'emploi

En 1997, la Mauritanie a adopté une Déclaration sur la politique de l'emploi. Cette politique contient une approche globale et active du traitement des questions de l'emploi et couvre tous les déterminants de la création d'emplois, tous les secteurs ayant un impact significatif sur l'amélioration de l'emploi et toutes les entités directement ou indirectement concernées, tant du secteur public que du privé.

Plus récemment, la Mauritanie a mis en place une Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) pour 2016-2030. Elle vise à « promouvoir une croissance forte, inclusive et durable », la création de plus de 120.000 emplois entre 2016 et 2020 et une réduction du chômage à 9,9% d'ici 2030.

Les programmes de développement des jeunes et le recours au dialogue social sur les politiques de l'emploi en sont encore à un stade embryonnaire. De plus, la couverture de ces programmes reste limitée, en ce sens qu'elle s'adresse aux diplômés des universités et des cursus professionnels des milieux urbains. Les investissements consacrés au développement de moyens de subsistance durables à court et moyen terme pour les jeunes pauvres des milieux ruraux et périurbains n'ont pas été conséquents.

Côté offre, les programmes se concentrent principalement sur la formation professionnelle et, dans une certaine mesure, sur le micro-entrepreneuriat des diplômés universitaires. Côté demande, les programmes se concentrent sur l'amélioration du développement des PME dans le cadre des réformes réglementaires envisagées à moyen terme pour améliorer le climat des investissements. L'appui

⁷28 Al-Ageli, A. (12 décembre 2012). Youth Unemployment in Libya: a structural solution is needed (Chômage des jeunes en Libye : une solution structurelle s'impose).

institutionnel consacré au renforcement de la coordination et de la gestion interinstitutions de la formation professionnelle reste limité.

Les programmes de travaux publics relatifs aux projets de développement des infrastructures locales sont déployés dans près de la moitié des municipalités mauritaniennes, en milieu rural et urbain. De manière plus générale, il est nécessaire d'évaluer la réglementation du travail et son impact éventuel sur la création d'emplois en Mauritanie, en particulier pour certains secteurs (services, commerce et industrie) et segments de la population (nouveaux arrivants et jeunes femmes).

5. Maroc

5.1 Politiques jeunesse

Le gouvernement a élaboré une stratégie nationale intégrée de la jeunesse pour améliorer la situation de l'emploi des jeunes, créer des conseils de jeunes et promouvoir un dialogue national avec la société civile pour se doter de lois qui pourraient garantir leur participation aux prises de décisions. Grâce à ce mouvement, une politique nationale de la jeunesse a vu le jour en avril 2014. Après la promotion du dialogue civil, ce sont les jeunes qui ont organisé des dialogues et des forums pour discuter et défendre leurs besoins et priorités ainsi que l'importance des politiques de l'emploi des jeunes qui seront énoncées dans les nouvelles réformes constitutionnelles, qui exigent que les préoccupations des jeunes soient prises en considération dans les budgets et programmes des collectivités locales.

La Constitution de 2011 et le Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative

Les articles 33 et 170 ont traité à l'institutionnalisation des affaires des jeunes. Le premier article prévoit la création du Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Associative, le second énonce ses responsabilités. Un rôle important dans le suivi de la mise en œuvre revient au comité susmentionné, composé de jeunes et d'experts juridiques, de représentants de la société civile et des organismes gouvernementaux qui ont élaboré une loi sur la jeunesse⁸ présentée au Gouvernement en 2014 qui a pour objet de réglementer un cadre législatif et institutionnel sur les questions se rapportant aux jeunes. Le Conseil du gouvernement a adopté un projet de loi sur le Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative en juin 2016. La loi définit les cadres et les engagements d'une politique nationale de la jeunesse précisant ses ressources administratives et financières. Grâce à la nouvelle Constitution, les conseils locaux sont désormais dans l'obligation d'impliquer les jeunes dans les processus de prise de décision par le biais d'associations et de conseils locaux de jeunes.

Stratégie nationale intégrée de la jeunesse

La Stratégie nationale intégrée de la jeunesse a été soumise à l'appréciation de près de 27.000 jeunes lors du débat national de la jeunesse, organisé le 22 septembre 2012. Son projet a représenté un grand pas en avant pour ce qui est de l'importance accordée à la participation des jeunes et au travail en faveur des jeunes. Il s'agit d'un engagement ferme du gouvernement marocain à investir dans les jeunes, à les impliquer dans tous les domaines politiques et à adapter leurs besoins à ses programmes. La stratégie accorde une attention particulière aux jeunes chômeurs et précise que tous les jeunes devraient « avoir les capacités et les opportunités pour réussir la transition vers la vie adulte à travers une éducation de qualité, l'accès à un emploi digne, des services de santé appropriés et la participation active à la vie politique, sociale et culturelle ». La stratégie n'est pas sectorielle, mais intégrée et coordonnée entre tous les secteurs gouvernementaux pour assurer la convergence des actions dédiées aux jeunes dans tous les domaines (éducation, emploi, culture, etc.).

5.2 Politiques de l'emploi

Depuis les années 1990, l'employabilité des jeunes a été considérée comme un véritable problème. Des programmes actifs de promotion de l'emploi ont été mis en œuvre par le Ministère de l'emploi et des affaires sociales pour faciliter l'intégration des jeunes sur le marché du travail.

Des programmes actifs de promotion de l'emploi ont été mis en œuvre par le Ministère de l'emploi et des affaires sociales. Il promeut l'emploi comme l'une des priorités de son programme, dans le but de réduire le taux de chômage par l'amélioration et la consolidation de mesures qui favorisent une formation professionnelle adéquate et un soutien à la création d'entreprises (programme Moukawalati)

⁸38 Projet de loi 89-15 relatif au Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative.

et l'accès des jeunes à leurs premières expériences et formations professionnelles : le programme Idmaj (entrée dans le contrat de travail) et le programme Taehil (formation sous contrat). Le programme Taehil vise à améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi en leur permettant d'acquérir des compétences professionnelles en cours d'emploi. Il est ouvert aux diplômés et aux bénéficiaires d'une formation professionnelle. Le Programme national d'appui à la création d'entreprises « Moukawalati » (pour le travail indépendant) soutient les personnes souhaitant se lancer dans la création d'une entreprise et assure la durabilité des réseaux économiques régionaux, à travers un système de suivi pour entreprises. Le troisième programme, « Idmaj », vise à améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi diplômés, en les aidant à acquérir des compétences professionnelles, à travers leur première expérience en entreprise. Il vise également à améliorer la gestion des ressources humaines.

La Stratégie nationale pour l'emploi 2015-2020 vise à promouvoir un emploi productif et décent. Elle commence par souligner le fait que le pays, en raison de sa transition démographique, sera confronté à une forte demande d'emplois décents et à des changements sociétaux d'ici 2025. La stratégie affirme que les politiques publiques ne parviennent pas à stabiliser le marché du travail et à améliorer la qualité des emplois et souligne que les programmes et mesures actives d'emploi sont insuffisamment ciblés sur les femmes, les jeunes et les personnes handicapées ; elle passe également en revue les politiques macroéconomiques et sectorielles, le cadre institutionnel en matière de gouvernance et la conformité du marché du travail.

6. Soudan

6.1 Politiques jeunesse

Le Soudan n'a pas encore élaboré et publié sa politique en faveur de la jeunesse. La définition de la jeunesse se trouve dans la catégorisation de ses partenaires au développement. Ainsi, dans son étude sur le chômage des jeunes au Soudan, *Perspectives économiques en Afrique* (2012) définit les jeunes comme étant les personnes âgées de 15-24 ans (BAD, OCDE, PNUD, CELA, 2012).

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MoYS) est responsable des affaires de la jeunesse. Conformément au document intitulé Donner la priorité aux jeunes (2013), le FNUAP a élaboré la Stratégie nationale pour la jeunesse (2007-2031) en partenariat avec le MoYS et soutient les structures et programmes relatifs à la participation et à la politique de la jeunesse. *Perspectives économiques en Afrique* (2012) fait état de projets de partenariat axés sur le chômage des jeunes mis en œuvre par le MoYS.

Conformément au document intitulé Donner la priorité aux jeunes (2013), le FNUAP a créé des parlements de jeunes dans tous les États du Soudan et a soutenu la participation des jeunes à l'élaboration et au suivi des politiques. Pour ce faire, les capacités de groupes de jeunes ont été renforcées, des formations sur le leadership, la gestion, le plaidoyer et la planification stratégique ont été dispensées, et des partenariats entre adultes et jeunes ainsi que des recherches sur les politiques ont été encouragés.

6.2 Politiques de l'emploi

Au Soudan, les services publics pour l'emploi se heurtent à des difficultés majeures dans leur capacité à soutenir la promotion d'une politique active de l'emploi. Le Code du travail soudanais de 1997 constitue toujours le fondement juridique des services publics de l'emploi. Les institutions officielles de protection sociale sont peu nombreuses au Soudan et un régime d'assurance chômage n'a pas encore été approuvé. Le Fonds Zakat, fondé sur les principes de la charia islamique, la Caisse de sécurité sociale et la Caisse nationale des retraites ont été créés pour répondre aux besoins des groupes pauvres et vulnérables, mais ces institutions ne sont manifestement pas financées à la mesure de leurs besoins qui ne cessent de croître. Les liens informels individuels et familiaux continuent d'être le dernier recours pour de nombreuses personnes.

Le Ministère du développement des ressources humaines et du travail s'emploie à formuler des politiques du travail visant à garantir des normes minimales et la protection des droits des travailleurs tant dans le cadre formel qu'informel.

7. Tunisie

7.1 Politiques jeunesse

La nouvelle Constitution de 2014 fournit un excellent cadre pour l'intégration des jeunes dans l'élaboration de politiques et de programmes qui pourraient contribuer à les propulser sur le marché du travail. Mais la Tunisie souffre de problèmes structurels qui accentuent la crise. L'économie reste faible et les citoyens comptent trop sur le secteur public pour leur fournir des emplois. La plupart des diplômés des universités entrent dans le secteur public, et seulement 44 % d'entre eux travaillent dans le secteur privé. Ils perçoivent le secteur public comme l'employeur le plus stable, offrant de meilleures conditions, alors que le secteur privé est considéré comme précaire et inapproprié.

Le rapport de la Banque mondiale : « Surmonter les obstacles à l'intégration des jeunes »⁹ propose une analyse complète des obstacles sociaux, économiques, politiques et culturels rencontrés par les jeunes Tunisiens. Il repose sur des données quantitatives fondées sur des résultats d'enquêtes, recherches qualitatives approfondies et consultations directes avec des jeunes, des fournisseurs de services et des décideurs pour identifier les causes profondes et les niveaux d'inactivité générale chez les jeunes. Il recommande de réorienter les programmes du marché du travail vers les jeunes ayant un faible niveau d'instruction. De plus, il démontre le besoin d'un plus grand nombre d'organisations non gouvernementales ainsi que d'organisations de la société civile pour rapprocher les jeunes des institutions locales existantes.

7.2 Politiques de l'emploi

Le Gouvernement reconnaît la nécessité d'adopter une approche multisectorielle et de ne pas seulement créer davantage d'emplois grâce à des investissements dans le secteur privé, mais aussi de créer des emplois de bonne qualité qui garantissent dans le même temps une sécurité sociale et une croissance plus rapide. Ces réformes ne viendraient pas isolément, car le pays devrait également investir dans de nouvelles politiques en matière de jeunesse et d'éducation, des réglementations du travail, des systèmes de protection sociale et une meilleure coordination entre les acteurs.

La Tunisie a mis en œuvre de nombreuses réformes pour améliorer le climat des affaires. Les organismes et les politiques importants associés à l'emploi des jeunes sont : L'Agence nationale tunisienne pour l'emploi, qui a mis en place un réseau de 82 prestataires de services couvrant toutes les régions ; le programme présidentiel pour la jeunesse du 11^{ème} plan de développement économique, qui s'articule autour de trois priorités :

- Les personnes aux besoins spécifiques
- L'éducation et la création d'emplois grâce au travail indépendant ; et
- L'appui aux entrepreneurs.

⁹58 Banque mondiale et Centre pour l'Intégration en Méditerranée : « Surmonter les obstacles à l'intégration des jeunes », 2014.

TROISIÈME PARTIE

Conclusion et recommandations générales

Ce rapport montre que les causes du chômage des jeunes sont multiples et interdépendantes, allant d'un faible niveau d'instruction à la faiblesse des structures gouvernementales pour faire face aux problèmes. Il existe de nombreux programmes visant à trouver des solutions au chômage des jeunes, mais beaucoup d'entre eux sont axés sur la quantité et non sur la qualité des emplois disponibles.

Le lien entre l'éducation et l'emploi des jeunes en Afrique dans l'économie mondiale doit être considéré dans l'optique que l'accès à l'éducation est la condition préalable à la réduction de la pauvreté, la stabilité politique, la paix et la sécurité et le développement durable. Bien que l'accent ait été mis sur la priorisation de l'éducation et de l'emploi des jeunes aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national et que des progrès significatifs aient été réalisés en ce sens, ces innovations n'ont pas encore été intégrées dans les plans et activités macroéconomiques. Si l'on veut s'attaquer efficacement au chômage chronique, il faut changer d'attitude à l'égard des jeunes, en recourant à une approche intégrée en matière d'éducation et d'emploi, et des mesures proactives doivent être prises par les gouvernements pour exploiter le potentiel des jeunes dans l'économie mondiale (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, 2011).

Des politiques devraient être mises en place pour permettre aux jeunes d'utiliser les compétences qu'ils possèdent déjà sur le marché du travail. Cela stimulera la création d'emplois et l'emploi et permettra aux politiques qui en découleront de créer des opportunités adaptées au monde d'aujourd'hui. Pour ce qui est de l'éducation et de l'emploi des jeunes, l'accent ne devrait pas être mis sur le nombre d'inscriptions, mais sur l'efficacité, la fréquentation et la pertinence de l'éducation. L'Afrique doit continuellement soutenir ses jeunes en les encourageant à accéder à des niveaux d'éducation plus élevés et, plus tard, sur le marché du travail, à utiliser et à améliorer les connaissances et les compétences qu'ils ont acquises. Les groupes les plus vulnérables comme les femmes, les personnes handicapées, les personnes déplacées et les réfugiés sont désavantagés de manière disproportionnée en termes d'éducation et d'emploi. Ainsi, les filles peuvent être victimes de discrimination à un stade précoce de leur scolarité, où elles sont encouragées à poursuivre des études en sciences sociales et dans le domaine des arts plutôt que dans des disciplines comme les sciences de la vie et l'ingénierie (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, 2011).

Les pays africains peuvent tirer des enseignements des politiques menées aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national. Au niveau mondial, les déclarations et conventions qui peuvent appuyer les efforts en faveur de l'emploi des jeunes comprennent la Déclaration de 1965 concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, le Programme d'action mondial pour la jeunesse et les Objectifs du Millénaire pour le développement. Au niveau régional, la Charte africaine de la jeunesse et le 5^{ème} et 7^{ème} Forum pour le développement de l'Afrique sont utiles. Au niveau national, des améliorations peuvent être apportées aux fondements établis des Conseils nationaux des jeunes et des ministères de la Jeunesse de plusieurs pays africains. Ces approches devraient être intégrées dans une approche unique pour traiter avec succès l'éducation et l'emploi des jeunes. Pour ce faire, les pays africains devraient intégrer ces politiques dans leurs politiques macroéconomiques afin de lever les obstacles sur le marché du travail qui ont fait le succès de toutes les initiatives antérieures.

Si un pays veut que sa situation socio-économique s'améliore, la lutte contre le chômage des jeunes est cruciale pour vaincre la pauvreté et rétablir la stabilité politique et sociale. En effet, comme cela a déjà été mentionné, les dommages collatéraux comme les crimes, les drogues etc., causés par le chômage ou le sous-emploi, sont à l'origine de la frustration de ces jeunes qui ne peuvent subvenir aux besoins de leurs familles, ce qui produit des conséquences encore plus catastrophiques. En d'autres termes, la création d'emplois décents pour les jeunes est également cruciale pour le développement durable : les jeunes d'aujourd'hui seront les parents des enfants de demain, et de ces emplois dépendront leur situation et leur éducation, produisant toute une série de conséquences selon les mesures décidées aujourd'hui. Il est nécessaire et crucial d'établir un lien entre les politiques de l'emploi et les besoins de développement. L'emploi des jeunes devrait être intégré dans des programmes nationaux et globaux de développement et participer à l'élaboration de nouvelles politiques.

Le rapport propose quelques recommandations clés qui peuvent être utilisées dans tous les pays analysés en général. Quelques *investissements clés* :

- Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Les TIC transforment rapidement nos vies, notre façon de faire des affaires, d'accéder à l'information et aux services et d'alimenter l'économie mondiale. Les jeunes chômeurs peuvent utiliser les TIC à la recherche d'opportunités d'emploi et trouver un emploi au sein des nouveaux métiers qui se créent grâce au déploiement des TIC. L'une des utilisations des TIC consiste à fournir des services de placement en ligne par le biais des bourses de travail électroniques des services publics d'emploi ou d'autres agences de placement. La transparence rendue possible par les TIC ouvre des possibilités de recherche d'informations précises.

Les TIC sous forme de télécentres, en particulier au niveau rural, peuvent servir de point nodal pour la connectivité des communautés, le renforcement des capacités locales, le développement et la communication de contenus, ainsi que de plateformes pour des applications comme l'enseignement à distance, le soutien aux PME, la promotion du commerce électronique et la responsabilisation des jeunes. Les télécentres peuvent offrir la possibilité aux PME qui ne disposent pas de leurs propres installations privées la possibilité d'utiliser les TIC à des fins commerciales.

Internet est considéré comme un nouveau monde de possibilités d'emploi pour les jeunes. Grâce aux réseaux sociaux comme Facebook, LinkedIn ou Twitter, les jeunes peuvent rencontrer des employeurs, former des bénévoles et autres formes de placement. Internet a contribué à redéfinir les formes de communication classiques.

- Petites et moyennes entreprises (PME)

Il est prouvé que le développement de ce secteur peut contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités (la répartition équitable des avantages de la croissance économique contribue à réduire les problèmes liés à une répartition inégale des revenus), en tant que moteur de la croissance économique et du développement durable. Le principal avantage des PME réside dans le fait qu'elles fonctionnent aussi bien sur de simples marchés agricoles que sur des marchés liés à l'industrie, à un faible niveau d'investissement par emploi si on le compare aux grandes entreprises. Dans la mesure où elles emploient principalement des jeunes, elles contribuent à renforcer leur participation aux activités économiques et à améliorer leurs conditions de vie. Les jeunes devraient être formés sur la façon de gérer leurs petites entreprises et activités.

Selon l'OCDE, les PME sont aujourd'hui les principaux employeurs, avec 33 % des emplois créés au cours des dix dernières années. Cela signifie que les grandes entreprises ne représentent plus les principales sources d'emploi et qu'il est nécessaire de préparer les jeunes à une culture entrepreneuriale.

- Favoriser l'entrepreneuriat

Des études récentes plaident en faveur de l'entrepreneuriat pour résoudre le problème du chômage des jeunes, estimant qu'il favoriserait l'innovation et la créativité. Cela nécessiterait toutefois une bonne structure et un bon cadre administratif pour que les jeunes puissent créer de nouveaux emplois, ce qui jouerait également un rôle crucial dans la vie économique grâce à des innovations durables.

Les principales contraintes à l'entrepreneuriat sont d'ordre réglementaire, y compris les exigences d'enregistrement, les coûts administratifs et de conformité, la fermeture des entreprises, les mauvaises infrastructures pour faire des affaires et l'accès aux capitaux.

Pour les PME et les entreprises du secteur informel en Afrique, la source de financement la plus probable serait le secteur de la microfinance et le secteur financier informel. Pour ce faire, les gouvernements devraient investir dans l'enseignement aux jeunes des compétences en leadership et en gestion dont ils ont besoin pour devenir des innovateurs et des entrepreneurs : communication, travail d'équipe, prise de décision, sens de l'organisation et confiance en soi. Ils devraient envisager des approches novatrices comme la promotion du travail indépendant (microentreprises) par le biais de programmes de soutien à l'entrepreneuriat et introduire une formation et une assistance ciblées pour les

jeunes, y compris l'évaluation des propositions commerciales, l'accès aux informations techniques, le marketing et autres compétences commerciales comme la préparation des dossiers de prêts.

L'un des avantages sociaux importants de l'entrepreneuriat est l'effet de démonstration et l'approche active qui aide à résoudre les problèmes de dépendance et de passivité qui se posent dans le contexte des formes traditionnelles de bien-être. L'entrepreneuriat offre des alternatives aux personnes désavantagées dans l'économie générale, comme les femmes et les jeunes.

- Le secteur de la microfinance.

La microfinance peut accroître le nombre de familles et d'individus à faible revenu ayant accès au financement pour leurs activités de développement et améliorer la distribution des prêts en milieu rural. Elle revêt une importance accrue pour la réduction de la pauvreté dans de nombreux pays africains. Les institutions de microfinance espèrent s'attaquer directement à la crise du chômage des jeunes par l'intermédiaire des jeunes eux-mêmes - en stimulant la création d'entreprises par ces derniers et en favorisant le travail indépendant. L'intérêt ne réside pas seulement dans l'impact promis par la microfinance sur la réduction de la pauvreté, mais aussi dans sa contribution potentielle à catalyser le développement rural et à redistribuer les revenus.

Ce secteur répond à la crise du chômage des jeunes en développant des moyens innovants pour proposer aux jeunes des services de microfinance intégrés (épargne, prêts et transferts monétaires) et des services non financiers (éducation sanitaire, formation commerciale) de manière rentable.

La microfinance peut accroître le nombre de familles et d'individus à faible revenu ayant accès au financement pour leurs activités de développement et améliorer la distribution des prêts en milieu rural.

- Clusters industriels pro-pauvres

L'un des instruments politiques potentiels pour promouvoir les PME en faveur des pauvres est le développement de clusters industriels. Le regroupement apporte des effets d'agglomération bénéfiques et favorise l'efficacité collective qui permet aux petites entreprises d'accéder aux marchés grâce à la division du travail. Les économies d'échelle et de gamme peuvent permettre aux petites entreprises de survivre en se spécialisant dans des tâches spécifiques du processus de production et en accédant aux compétences et services spécialisés et aux intrants du cluster.

La contribution du regroupement en clusters à la réduction de la pauvreté passe par l'emploi et les revenus des clusters, en particulier dans le cas des clusters pro-pauvres. L'impact de ces clusters sur la pauvreté comprend le traitement des questions relatives aux risques, à la vulnérabilité, à l'autonomisation et à la participation des groupes pauvres et marginalisés. Cela dit, les résultats pro-pauvres ne sont pas nécessairement le fruit du développement des clusters en l'absence de formes particulières d'interventions politiques. Une stratégie axée sur la pauvreté exige que l'on accorde une plus grande attention aux personnes au sein des clusters, à savoir les entrepreneurs et les travailleurs, leurs ménages et la communauté au sens large.

Les pays africains devraient identifier les clusters qui ont une incidence importante sur les ménages pauvres. Il peut s'agir de la nature de l'emploi (vulnérabilité des travailleurs non qualifiés, des jeunes et des femmes) ou de la nature du secteur, comme la concentration de travailleurs à intensité de main-d'œuvre relativement élevée. Il faut également promouvoir les partenariats en faveur des pauvres en identifiant les principales parties prenantes (individus et institutions) qui peuvent appuyer les interventions des clusters en faveur des populations pauvres.

- Artisanat

L'artisanat est un secteur en croissance rapide en Afrique et a le potentiel de contribuer de manière significative au développement de ces pays s'il bénéficie du soutien approprié. Le Maroc, par exemple, a une riche et tradition artisanale qui remonte à des siècles. L'avantage de l'artisanat est que ses matières premières sont produites localement et donc facilement accessibles. Le secteur est confronté à de nombreux défis : l'accès au marché, les stratégies de commercialisation, la circulation des produits artisanaux et des personnes, les normes et la durabilité de la production, et ces défis doivent être relevés pour tirer les bénéfices qui pourraient résulter du développement de ce secteur artisanal en Afrique.

La promotion du développement de l'artisanat pour les marchés d'exportation peut créer des possibilités d'emploi dans les régions rurales. Mais la conservation de la culture traditionnelle est souvent négligée dans cette démarche. Cela se répercute sur les moyens de subsistance des artisans et de leurs familles et ne tient pas compte du potentiel d'exportation fondé sur une forte référence culturelle. Faute de contacts, les artisans ignorent souvent qu'il est possible d'exporter. De plus, ils ne sont souvent pas suffisamment bien organisés pour réaliser leur capacité de production potentielle et la qualité des produits n'est souvent pas suffisamment bonne pour répondre aux besoins des marchés étrangers.

Les pays africains devraient autoriser la libre circulation des produits artisanaux, en franchise de droits et de taxes ; mettre en place des centres d'information commerciale où les artisans peuvent connaître à l'avance les exigences de chaque pays en matière d'importation ; organiser des salons d'artisanat afin de promouvoir ce secteur et de gagner la confiance des producteurs et de les convaincre qu'ils peuvent survivre avec leur métier.

- Tourisme

Ce secteur est, par exemple, bien développé au Maroc, avec une industrie touristique fortement axée sur le littoral, la culture et l'histoire du pays ; il pourrait bénéficier d'un tourisme favorable aux pauvres, qui est une approche spécifique du secteur visant à accroître les bénéfices nets du tourisme en faveur des pauvres, et à garantir que la croissance touristique contribue à réduire la pauvreté. Le tourisme communautaire a le potentiel de créer des emplois et un large éventail de possibilités d'entrepreneuriat pour des personnes aux origines, compétences et expériences très diverses.

Les communautés pauvres sont souvent riches en ressources naturelles : paysages, climat, culture et faune. Le tourisme communautaire est étroitement associé à l'écotourisme et est considéré à la fois comme un outil de conservation des ressources naturelles et culturelles, et de développement communautaire. Si les communautés étaient mobilisées pour travailler sur ce qu'elles ont, elles pourraient fournir des services aux visiteurs, faire office de guides officiels et s'impliquer dans les activités en général. Les liens entre le tourisme et d'autres activités à valeur ajoutée, y compris l'artisanat traditionnel et les industries culturelles, devraient être renforcés.

- Secteur privé et réduction de la pauvreté

Les investissements du secteur privé peuvent créer des emplois, améliorer la productivité et favoriser l'innovation. Ce secteur peut participer, dans le cadre de partenariats public-privé, à la construction d'infrastructures physiques et sociales, y compris la fourniture de services de base qui bénéficieront aux pauvres.

Le développement d'un secteur privé fort et dynamique est crucial pour une croissance économique rapide et à long terme et il est nécessaire pour réduire la pauvreté. Les pays africains doivent créer un environnement propice à la participation du secteur privé à l'élaboration des politiques. Un cadre réglementaire efficace est également essentiel. Le secteur privé peut réduire la pauvreté en offrant des possibilités d'emploi aux pauvres et en ayant un impact positif indirect sur la politique macroéconomique et le développement des entreprises. Les opérateurs privés peuvent fournir des infrastructures et des services et projets publics ciblant les pauvres par le biais de divers mécanismes, y compris des partenariats public-privé.

Les pays africains devraient élaborer des programmes à court terme soutenant l'entrepreneuriat dans les programmes d'enseignement, couvrant tous les niveaux, de l'école primaire à l'enseignement supérieur, pour encourager l'esprit entrepreneurial et les connaissances. De plus, il convient de concevoir des programmes de renforcement des capacités pour le secteur privé afin de lui permettre de participer activement aux réformes nécessaires.

Bibliographie

- Agence Nationale de Promotion de L'emploi et des Compétences. "Résultats de la veille sur l'emploi », Édition 2015-2016.
- Akira, M. (janvier 2014). *Concevoir des politiques d'emploi pour les jeunes en Égypte*. Washington, DC: Brookings Institution.
- Al-Ageli, A. (12 décembre 2012). *Youth Unemployment in Libya: a structural solution is needed. (Chômage des jeunes en Libye : une solution structurelle s'impose)*
- Amal Nagah Elbeshbishi. *Employment and entrepreneurship, political inclusion and education as interlinked factors to enhance sustainable development- the case of youth in Morocco*. 2017. (*Emploi et entrepreneuriat, inclusion politique et éducation en tant que facteurs interdépendants pour renforcer le développement durable - le cas des jeunes au Maroc*).
- Amal Nagah Elbeshbishi. Pro-poor Employment Opportunities in Africa with Special Reference to Youth. 2017. (*Possibilités d'emploi pro-pauvres en Afrique, avec une référence particulière à la jeunesse*)
- Banque africaine de développement 2012. *Libye : Perspectives économiques en Afrique*
- Banque africaine de développement. (2016). *Stratégie du Groupe de la Banque pour l'emploi des jeunes en Afrique, 2016-2025*. Abidjan : Banque africaine de développement.
- Banque mondiale 2014. La Révolution Inachevée. Créer des opportunités, des emplois de qualité, et de la richesse pour tous les tunisiens. Banque mondiale. Royaume du Maroc. Promouvoir les opportunités et la participation des jeunes.
- British Council. (2013). *Promesse révolutionnaire : perceptions des jeunes en Égypte, la Libye et la Tunisie*
- Central Intelligence Agency of the United States (CIA). *World Fact book 2016. Libye*.
- CIA. (13 septembre 2017). *Africa: Sudan*. Extrait de [cia.gov](https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/su.html):
<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/su.html>
- CIA. (6 septembre 2017). *Afrique : Mauritanie*. Extrait du The World Factbook:
https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/print_mr.html
- CIA. (6 septembre 2017). *Égypte*. Extrait du CIA World Fact Book:
<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/eg.html>
- Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, CEA-AN. (2013). Être jeune au Maghreb 2013. Extrait le 4 septembre 2013 de : [uneca.org](https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/being_young_in_the_maghreb.pdf):
https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/being_young_in_the_maghreb.pdf
- Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. (2005). *Youth, education, skills and employment. 1-33*. Addis Ababa: United Nations Economic Commission for Africa.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. (2010). *Youth in Africa: Education and Employment [Fact sheet]*. Addis Ababa: United Nations Economic Commission for Africa.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. (2011). *Africa youth report: Addressing the youth education and employment nexus in the new global economy*. Addis Ababa: United Nations Economic Commission for Africa.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. (2013). *The Africa youth expert group meeting report: The creative economy as a new development pathway for youth employment in Africa*. Addis Ababa: United Nations Economic Commission for Africa.
- El Gundy, Z. (7 juillet 2012). *MIS À JOUR : Revolution Youth Coalition disband with end of Egypt's 'transitional phase'*. (Extrait de [ahram.org](http://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/64/46988/Egypt/Politics-/UPDATED-Revolution-Youth-Coalition-disband-with-en.aspx)):
<http://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/64/46988/Egypt/Politics-/UPDATED-Revolution-Youth-Coalition-disband-with-en.aspx> (*La Coalition des jeunes de la Révolution se dissout à la fin de la « phase de transition » en Égypte*).
- ETF (Fondation européenne pour la formation 2014). *Labor Market and Employment Policy in Libya*.

- Étude OCEMO. Formation et emploi des jeunes dans les pays méditerranéens Yusuf Kocoglu Lead, université de Toulon Rapport commandité par l'OCEMO dans le cadre du programme MedNC Décembre 2014
- Études sur les politiques jeunesse. Programme Euromed Jeunesse III. Algérie. 2009.
- Euromed. (2013). Le travail de jeunesse en Tunisie après la Révolution
- Fallon, P. R. (1987). *Labor Markets in Sudan: Their Structure and Implications for Macroeconomic Adjustment*. Washington, DC: The World Bank.
- Floris, S. Études sur les politiques jeunesse des pays partenaires méditerranéens : Maroc. 2009.
- Freedom House, Droits des femmes au Moyen-Orient et en Afrique du nord, 2010
- Ghalal, A. (2005, February 22). "Profile: Viewpoints among youth in Cairo about employment opportunities and democracy in Egypt." All Things Considered, (R. Siegel, Interviewer)
- GIZ. (2013). *Libya – Building the Future with Youth. Challenges for education and employability*.
- Global Economy & Development. Working Paper 57. 2013. *Mongi Boughzala*, Emploi des jeunes et transition économique en Tunisie.
- Handoussa, H. (2010). Rapport sur le développement humain en Égypte 2010: Jeunesse en Égypte : Construire notre futur. Extrait de youthpolicy.org: http://www.youthpolicy.org/library/wp-content/uploads/library/2010_Egypt_Human_Report_eng.pdf
- Hanley D. & Mayfield B. 2001. "Libya Invests in its People." Washington Report on Middle Eastern Affairs. Vol. 20, Issue 2 (March).
- International Monetary Fund. Why Has Unemployment in Algeria Been Higher than in MENA and Transition Countries? Kangni Kpodar 2007
- Joffé, G. (2009). Political dynamics in North Africa. *International Affairs*, 85(5), 931-949.
- LaGraffe, D. (2012). The Youth Bulge in Egypt: An Intersection of Demographics, Security, and The Arab Spring. *Journal of Strategic Security*, 65-80.
- MENA Profil sur l'égalité entre les sexes. Statut des filles et des femmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord 2011. Libye.
- Ministère de l'Economie et des Finances. Formation Professionnelle. Projet de performance 2016
- Ministère de l'Economie et des Finances du Maroc. Fiche relative au marché du travail national.
- Ministère de la Jeunesse et des Sports. *Maroc : Launch of the First Debate on Youth*. 2012.
- Morjane, K. (2010.) Tunisia's Address to the 65th session of the General Assembly of the United Nations.
- Organisation internationale du travail ; Central Agency for Public Mobilization and Statistics, Cairo. (2012). *Working Children in Egypt: Results of the 2010 National Child Labour Survey*. Extrait de ilo.org: http://www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_IPEC_PUB_21017/lang-en/index.htm
- Organisation internationale du travail. (2012). *Youth employment interventions in Africa: A Mapping Report of the Employment and Labour Sub-Cluster of the Regional Coordination Mechanism (RCM) for Africa*. 1-87. Geneva: International Labour Organization.
- Organisation internationale du travail. *The Call for Action on the Youth Employment Crisis: Technical Cooperation Portfolio*. Africa. Libya. 2012.
- Osman, S. S., & Nour, M. (2011, January). Labour Market and Unemployment in Sudan. *UNU-MERIT Working Papers*.
- Plan d'action pour la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage (Algérie, adopté en 2008)
- Programme Euromed Jeunesse. (2009). Études sur les politiques jeunesse des partenaires méditerranéens. Tunisie.

- Puerta, M., Pontara, N., & Rajadel, T. (2009). *The Mauritania Labor Market through the Lens of the 2004 National Household Survey*. Washington, DC: The World Bank.
- Rabbaa, N. (2012, 21 July). *La jeunesse marocaine trouve sa voix*. *Arab News*.
- République Islamique de Mauritanie Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports. (2004, March 3). *Stratégie définissant la Politique Nationale de la Jeunesse*. Extrait de youthpolicy.org :
http://www.youthpolicy.org/national/Mauritania_2004_National_Youth_Policy.pdf
- SAHWA Policy Paper 2014 Youth in Algeria: Actors, policies and impact of international cooperation
- Salehi-Isfahani, D. (2012). Education, jobs, and equity in the Middle East and North Africa. *Comparative Economic Studies*, 54, 843-861.
- Sarangi, N. (2015). Economic growth, employment and poverty in developing economies: A focus on Arab region. *Economic and Social Commission for Western Asia. United Nations publication*, pp. 1-47.
- Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse du Maroc 2015-2030.
- Stratégie Nationale pour l'Emploi du Royaume du Maroc. (2015)
- UN DESA. (2004, January 28-30). *U.N. Department of Economic and Social Affairs. Meeting Report. Youth & Employment in Post-Conflict Arab Countries. Meeting*. Retrieved from www.un.org:
<http://www.un.org/esa/socdev/unyin/workshops/Beirut-DraftReport.pdf>
- Union européenne & Euromed. (2009). *Études sur les politiques jeunesse des pays partenaires méditerranéens : Algérie*
- Youthpolicy.org. (2014, October 13). *Factsheet: Egypt*. Extrait de youthpolicy.org:
<http://www.youthpolicy.org/factsheets/country/egypt/>